

De : pref covid <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 11 mars 2021 16:29

À : destinataires inconnus:

Objet : MESSAGE AUX ÉLUS - COVID 19 // Point de situation du 11-03-2021

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

1. Point épidémiologique

Au 10 mars 2021, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 315 (-10) hospitalisations en cours dont 48 (-5) en réanimation
- 637 (+12) personnes décédées

Du 01/03 au 07/03	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Région Occitanie
Taux d'incidence en population générale	177,6 / 100 000 ↘	202,3 / 100 000 ↘	154,6 / 100 000 ↗
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	115,3 / 100 000 ↘	138,6 / 100 000 ↘	100,3 / 100 000 ↘
Part des patients COVID dans les réanimations	/	/	40,94 % ↗

2

2. Point de situation sur la stratégie vaccinale en Haute-Garonne

• Bilan chiffré au 09/03/2021

Au 09 mars 2021, 596 328 injections ont été réalisées en Occitanie. L'Occitanie est la 4ème région française en nombre d'injections derrière l'Île de France, l'Auvergne Rhône Alpes et la Nouvelle Aquitaine.

La Haute-Garonne est le département d'Occitanie où on vaccine le plus : 114 185 injections ont été réalisées (73 269 premières injections et 40 916 secondes injections).

• Bilan de l'opération spéciale de vaccination du week-end du 6 et 7 mars 2021

Cette opération spéciale de vaccination a permis la vaccination de 6329 personnes en 48h, dépassant de 26 % les prévisions initiales. En plus des 20 centres ouverts dans tout le département, deux unités mobiles de vaccination ont été déployées à cette occasion : l'une au stade Ernest Wallon, en partenariat avec le Stade Toulousain, l'autre au Centre d'incendie et de secours de Saint-Gaudens.

Je salue l'engagement remarquable du CHU de Toulouse, du Conseil de l'Ordre des médecins, des médecins libéraux et en établissement de santé, des infirmiers, des personnels de santé dans leur ensemble, des bénévoles de la plateforme d'appels au SAMU de Toulouse et dans les centres de vaccination, des maires, élus locaux, et agents territoriaux, des agents de l'État (préfecture-ARS), des sapeurs-pompiers du SDIS, des associations (Association départemental de protection civile, Croix-rouge, Association des réservistes du service de santé aux armées...), des équipes du stade toulousain qui se sont mobilisés sans compter ce week-end.

3. Point de situation sur le dépistage en Haute-Garonne

• Chiffres clés population générale

En Haute-Garonne, 44 871 tests (PCR + tests antigéniques – TAG) ont été réalisés entre le 28/02 et le 06/03 dont 2 487 positifs (5,5% ↗).

• Dépistages dans les établissements scolaires

Depuis le mois de décembre 2020, 38 campagnes de tests anti-géniques (TAG), soit 3 724 TAG ont été réalisés et se poursuivent dans les établissements scolaires. Le taux de positivité est très faible : 0,3%.

La mise en place des prélèvements salivaires dans les établissements scolaires du 1er degré a démarré le lundi 8 mars 2021 dans 10 écoles toulousaines.

Ces prélèvements sont réalisés sur les élèves volontaires et ne sont donc possibles qu'avec l'autorisation des représentants légaux des élèves. Les résultats des tests sont communiqués aux représentants légaux des enfants, ainsi qu'au médecin conseiller technique départemental de l'éducation nationale.

Les écoles concernées par cette première campagne de dépistage sont :

– Lundi 8 mars EEPU Jean Jaurès / Mardi 9 mars EEPU Jules Julien / Mercredi 10 mars EEPU GAIS Pinsons et EEPU Georges Hyon / Jeudi 11 mars EEPU Lalande / Vendredi 12 mars EEPU Ricardie

– Lundi 15 mars EEPU Pinhou et EEPU Anatole France / Mardi 16 mars EEPU Paul Bert et EEPU Patte d'oie / Mercredi 17 mars EEPU Lakanal / Jeudi 18 mars EEPU Bayard et Dieuzaide / Vendredi 19 mars EEPU Renan et EEPU Viollet-Le-Duc.

Les prochaines campagnes s'organiseront sur l'ensemble du département en coopération avec les collectivités territoriales.

4. Réunion du COLLEC ce jeudi 11 mars 2021

J'ai réuni le COLLEC ce jour afin de faire un point sur la situation sanitaire et ses conséquences économiques et sociales. Les points suivants ont notamment été abordés :

- Point épidémiologique et point sur la vaccination contre la COVID-19 dans le département.
- Bilan de l'opération de vaccination "Coup de poing" sur le week-end du 6 et 7 mars 2021
- Déploiement des tests antigéniques (TAG) et des prélèvements salivaires dans les établissements scolaires.
- Fonds de solidarité : le décret n° 2021-256 du 9 mars 2021 concernant l'aide pour le mois de février a été publié au JO ce mercredi 10 mars. Le formulaire devrait être disponible au courant de la semaine prochaine.

5. Le dispositif de prise en charge des coûts fixes sera opérationnel pour les entreprises à partir du 31 mars

Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et Alain GRISET, ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, ont annoncé que le dispositif de prise en charge des coûts fixes sera opérationnel pour les entreprises à partir du 31 mars 2021.

Ce dispositif vise à couvrir les coûts fixes des entreprises qui ne sont pas couverts par leurs recettes, leurs assurances ou les aides publiques.

Le dispositif permet de couvrir 70 % des pertes d'exploitation pour les entreprises de plus de 50 salariés et 90 % des pertes d'exploitation pour les entreprises de moins de 50 salariés, dans la limite de 10 millions d'euros sur l'année 2021.

Vous trouverez des précisions dans le communiqué de presse ci-joint ainsi que sur le site du Ministère de l'économie : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/prise-en-charge-couts-fixes>

6. RAPPEL : Rôle des collectivités dans l'appui à l'isolement des personnes positives au covid-19 et de leurs contacts

Depuis mai 2020, la stratégie sanitaire de déconfinement repose sur la chaîne "TESTER, ALERTER, PROTÉGER". L'objectif est d'engager le plus précocement possible l'isolement des cas confirmés et des cas contacts identifiés à risque. Dans certains cas identifiés, des besoins d'hébergement hors du domicile ou d'accompagnement matériel, social, psychologique peuvent être formulés par les personnes isolées auprès de la Cellule Territoriale d'Appui à l'isolement (CTAI).

Dans le cadre de cette stratégie, il est prévu, par principe, que les services d'accompagnement de droit commun sont mobilisés pour l'accompagnement des personnes isolées.

L'échelon communal (avec les CCAS) constitue le premier niveau de réponse aux demandes d'accompagnement et d'hébergement hors du domicile. Or, il apparaît que des carences dans plusieurs communes existent quant aux demandes d'appui à l'isolement des personnes : portage de courses ou de repas, demande d'hébergement hors du domicile...

De ce fait, j'appelle à nouveau votre attention sur l'importance à donner à ce premier niveau de réponse.

Dans cet objectif, je vous remercie :

- d'engager rapidement un travail à l'échelle intercommunale ou communale afin d'identifier des solutions d'hébergement temporaires sur votre territoire pour isoler une ou plusieurs personnes malades ;
- de mobiliser vos centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS) pour répondre aux demandes d'appui à l'isolement à domicile sur un plan social et matériel notamment pour du portage de courses ou de repas.

7. Plan d'investissement du Ségur de la santé : 1,236 milliard d'euros d'investissement dans le système de santé en Occitanie

Le Premier ministre Jean CASTEX et le ministre des Solidarités et de la Santé Olivier VÉRAN ont présenté mardi 9 mars le plan d'investissement du Ségur de la santé qui consacre 19 milliards d'euros à l'amélioration et à la modernisation de notre système de santé. En Occitanie, plus d'un milliard d'euros va être dédié à la relance de l'investissement hospitalier.

Après la mise en œuvre des revalorisations salariales prévues par les accords du Ségur de la santé signés par la majorité des organisations syndicales et professionnelles, ce plan d'investissement historique se fixe plusieurs objectifs :

- moderniser notre offre de soins,
- alléger le poids de la dette pour relancer les investissements courants
- donner un élan et des perspectives à l'ensemble de notre système de santé.

Au-delà de ces investissements indispensables, il s'agit également de rompre avec les méthodes déployées depuis 10 ans : accompagner et même pousser les projets, donner tous les leviers d'action au niveau territorial, mieux associer les élus.

Le communiqué ci-joint précise les objectifs et la méthode de répartition de ces investissements, dont le montant est historique au regard des plans précédents en faveur du secteur hospitalier.

8. Dispositif de suivi de crise en Préfecture

Le dispositif de suivi de crise : des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales et des points de situation sont plus fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est mis en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h : **05.34.45.33.30**

Pour toutes questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au **0 800 130 000** destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Étienne GUYOT